



A V I S P U B L I C **D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NO. 443-2025 **DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION** **ET LES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2026**

**IL EST STATUÉ ET ORDONNÉ ET LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUE ET
ORDONNE CE QUI SUIT, À SAVOIR :**

QUE le conseil a adopté le présent règlement lors de la session du 13 janvier 2026.

QUE le présent règlement fixe le taux d'imposition 2026 et les différents montants de compensation et autres à payer par les contribuables concernés.

QUE le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité durant les jours et heures d'ouverture de la mairie.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, ce 16^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq ;

ANNIE LESSARD
Directrice générale et greffière-trésorière